

L'ABBÉ JEAN PERROT (1718-1735)

Le successeur de l'abbé Guy **Martin** au Rectorat de Lannilis fut l'Abbé Jean **Perrot**, précédemment Recteur de Landunvez. Il fut nommé dans notre paroisse le 11 avril 1718, dix jours avant la promotion d'un Lannilisien, le docte abbé Joseph **de Bellingant** (de Kerbabu) au Rectorat de Lanildut. Mais tandis que celui-ci était promis à un très long ministère de près d'un demi-siècle successivement à Lanildut et à Plouvien, la Paroisse de Lannilis ne conservera l'abbé **Perrot**, que pendant 17 ans au cours desquels il pourra donner à ses paroissiens une grande Mission en 1723 (1).

C'était un homme de goûts studieux et les Archives. Paroissiales conservent toujours d'intéressantes notes rédigées par lui et consacrées à l'Histoire de la paroisse et à ses prédécesseurs. Il s'appliqua à instruire ses ouailles, aidé dans cette tâche par un clergé déjà moins nombreux qu'au siècle précédent mais par contre plus cultivé. Son Curé, c'est-à-dire son Premier Vicaire, était l'abbé Pierre **Tartu**, originaire de Saint-Divy, qui cohabitait avec le Recteur au presbytère et qui mourut, jeune encore (34 ans), le 15 janvier 1720. Quelques mois plus tard, 5 août 1720, le Recteur perdait un autre de ses prêtres, l'abbé Prigent **Diverrès** (2), qui avait succédé à l'abbé **Tartu**.. La même année mourait aussi l'un des séminaristes Lannilisiens, l'abbé Ambroise **Jestin**, qui demeurait à Kerveur. L'année suivante, c'était le bedeau, Guillaume **Hamon**, qui disparaissait à 50 ans (31 mars 1721).

L'abbé **Perrot** eut à connaître à Lannilis de nombreuses difficultés, dont les principales furent l'interminable procès avec les Kerbabu au sujet de Trobérrou, la multiséculaire affaire des goémons avec les habitants de Brounnou et Landéda (3) et les premiers démêlés avec les Seigneurs de la paroisse au sujet de l'Eglise Paroissiale qui menaçait ruine. Ces soucis furent compensés par d'abondantes consolations spirituelles. Les paroissiens en effet étaient de fervents chrétiens et la fabrique avait en général à sa tête des hommes intègres et compétents. En 1721, c'était Jean **Donou**, cultivateur à Kerguisquin, qui était gouverneur de Lannilis, et le 28 décembre de cette année il rend aveu au fief du Roual des chefredes dues sur des biens sis à Kerveur et légués à la paroisse par les feus Guillaume **Perhirin** et Michel **Le Fur**. Chacune des nombreuses confréries de la paroisse avait à sa tête un gouverneur ou trésorier qui avait à coeur de gérer au mieux les biens à lui confiés. A diverses reprises nous voyons en 1724 intervenir pour leurs mandants François Léon, de Kérazan, trésorier de la Confrérie de l'Ange Gardien, et Yves **Jestin**, trésorier de la Confrérie du St Sacrement. Celui-ci, le 27 octobre, délivre copie d'une grosse de fondation, faite le 24 novembre 1704 en l'étude de M. **Le Talecq**, notaire à Lannilis, par Yves **Corre**, Jeanne **Masson**, sa femme, et Jacqueline **Corre**, leur fille, demeurant à Kérouen. Ceux-ci « *en l'honneur et gloire de Dieu et pour procurer le salut de leurs âmes* » avaient hypothéqué et « transporté » à perpétuité à l'Eglise après le décès du dernier d'entre eux diverses terres situées au Lia. Le legs était grevé des charges suivants dans notre Eglise: le 19 mai à l'autel St-Yves, à la fête de St Jacques à l'autel de ce saint, le dimanche dans l'octave du St Sacrement au Grand Autel, le dimanche dans l'octave de l'Assomption à l'autel du Rosaire, le 2 octobre à l'autel de l'Ange Gardien, à l'octave de la Toussaint au Grand Autel et enfin le 27 décembre à l'autel de St-Jean. Après l'acquit des charges, le restant du legs devait être réparti par moitié entre la Confrérie du St Sacrement et celle des Anges Gardiens, toutes deux établies en. notre Eglise.

Les dernières années du ministère de l'abbé **Perrot** furent assombries par divers soucis dont le moindre fut certainement le procès qui opposa le Corps Politique à M. Pierre **Audren de Kerdrel**, héritier de l'abbé Sébastien de Kerdrel, au sujet d'une simple tombe. Le Recteur écrivait le 18 avril 1730 à M. **Bily**, avocat de la paroisse au Présidial de Quimper: « *Nos*

Janvier 1961

paroissiens s'ennuient de n'en voir pas la fin (de ce procès) et les autres gentilshommes de la paroisse commencent à chagriner nos habitants par rapport à ce procès que nous avons, disent-ils, suscité à ce gentilhomme par une espèce de révolte contre la noblesse »: Bien plus grave fut la terrible épreuve qui s'abattit en 1733 sur le bourg de Lannilis. Un gigantesque incendie détruisit la plus grande partie du Bourg. Sa propagation avait été favorisée par le chaume qui recouvrait alors la majeure partie des édifices. Le presbytère fut épargné mais le pauvre Recteur eut à soulager d'innombrables misères. L'année suivante 19 septembre 1734, un autre incendie, criminel celui-là, détruisait également au Bourg la maison de Guillaume **Marzin**, qui, le 15 octobre suivant, demandait aux notaires du Châtel d'intimer au Clergé l'ordre de publier en chaire un monitoire en vue de découvrir le coupable.

(à suivre) Y.NICOLAS

(1) C'est au cours de cette Mission qu'éclatèrent de graves divisions entre les habitants de Lannilis et ceux de Landéda au sujet des goémons. A la demande du Recteur et des Missionnaires, le Capitaine de Lannilis, Jean-François **Toussaint** de Kérouartz, seigneur de Kéroderm, qui demeurait à la Motte, essaya de rétablir la paix mais son intervention fut mal interprétée des Lannilisiens et il dû demander au Recteur de justifier sa conduite devant le public (lettre de Mme **de Coatauton**, de Kéroderm, à l'abbé **Perrot**, 12 juillet, 1723, archives du Roual).

(2) Né à Lannilis en 1672, l'abbé Prigent **Diverrès** avait reçu la prêtrise en septembre 1698 et avait exercé son ministère dans notre paroisse jusqu'à sa mort. Deux autres abbés **Diverrès**, tous deux prénommés Ambroise, feront du ministère à Lannilis durant le XVIIIe siècle.

(3) Nous reviendrons plus tard sur ces affaires.

L'ABBE JEAN PERROT

Nous avons dit que le ministère actif de l'abbé **Perrot** à Lannilis dura 17 ans (1718-1735). En réalité le Recteur devait vivre encore 3 ans dans notre paroisse mais sans participer aux cérémonies religieuses. Il est probable qu'un mal dont nous ignorons la nature l'obligeait à garder la chambre et à laisser l'administration paroissiale à ses deux vicaires, les abbés Jean **Abarnou** (1) et Guillaume **Buarz** (2), tous deux originaires de Lannilis, aidés d'ailleurs par plusieurs autres prêtres. Durant ces 3 années eurent lieu deux bénédictions de cloches, l'une le 17 juin 1736. concernant Elisabeth-Françoise, seconde cloche de notre église, dont le parrain fut Messire Jean-François **Toussaint** de Kérouartz (de la Motte) et la marraine Elisabeth-Louise-Gabrielle **Touronce**, dame douairière de Kerdrel ; l'autre le 9 septembre 1737 eut pour théâtre la chapelle Sainte-Geneviève de la Motte ou l'abbé **Buarz**, vicaire, bénit une cloche prénommée Michel et destinée à la chapelle de Saint-Michel, alors en la paroisse de Tréménac'h et aujourd'hui en Plouguerneau. Parrain et marraine avaient été deux domestiques de la maison de la Motte. L'abbé Jean **Perrot** qui avait vu disparaître le 10 juillet 1737 l'un de ses prêtres, l'abbé Ambroise **Diverrès** (3), mourut lui-même au presbytère le 17 mars 1738. Il avait, 62 ans et en avait passé 20 à Lannilis. Ses obsèques furent présidées par l'abbé Yves **Cornec**, recteur de Plabennec et l'abbé Jean **Bizien** recteur de Landéda, entourés d'un nombreux clergé et d'une foule de paroissiens. Ainsi qu'il l'avait demandé, il fut enterré au cimetière. Il fut ainsi le premier recteur à ne pas être inhumé dans l'église. Sans doute voulut-il donner un exemple, car le Parlement de Bretagne, le clergé et les classes évoluées, soucieuses d'hygiène, désiraient voir cesser les inhumations dans les églises mais se heurtaient à une tradition vénérée des fidèles et aussi à la réticence des Corps Politiques qui craignaient de voir tarir ou du moins diminuer l'une des sources de leurs revenus.

L'abbé **Perrot** eut la joie de voir la conclusion de l'interminable procès qui opposait la paroisse à la famille de Kerbabu. Il nous a laissé sur cette affaire un long mémoire que nous allons résumer.

La famille de Kerbabu était devenue, en 1601, prééminencièrre à Trobéroù par suite d'une concession faite par les Seigneurs de **Maillé-Carman** (de Plounévez-Lochrist). Peu à peu les **Bellingant** en vinrent à considérer Notre-Dame de Trobéroù comme une chapelle dépendant de Kerbabu et à obtenir chaque année la reddition des comptes des gouverneurs, qui, primitivement, devait se faire devant le Général de la paroisse. Après le long rectorat de l'abbé **L'Hostis** (1602-1657), qui n'osa pas s'opposer à ses protecteurs, les recteurs successifs essayèrent de remettre les choses en ordre, principalement pour l'administration du temporel de la chapelle mais sans succès. De leur côté les Seigneurs de Kérosven se plaignaient que des fondations faites à Trobéroù par leurs ancêtres les 13 janvier 1593 et 30 avril 1662 n'étaient plus desservies et ils intentèrent eux aussi un procès au Seigneur de Kerbabu et aux Gouverneurs de Trobéroù. Finalement la paroisse et les Kérosven devaient obtenir satisfaction et la puissante famille de Kerbabu essuyer une cuisante défaite. Ce fut l'Evêque de Léon qui trancha le différend en faveur de la paroisse. Le 7 juillet 1719, Mgr **de la Bourdonnaye** arrivait à Lannilis pour la visite pastorale, bien décidé à en finir avec l'affaire de Trobéroù. Il fit appeler les Gouverneurs de la chapelle qui étaient cette année là Olivier **Gouez** et Prigent **Nicolas**, son gendre, tous deux cultivateurs à Langaer et fermiers de M.de Kerbabu. L'Evêque leur demanda si leurs comptes étaient en règle. Ils répondirent que non et qu'ils ne les rendaient qu'à M. de Kerbabu. Le recteur, interrogé lui aussi, affirma que la chapelle recevait de nombreuses offrandes. Mgr **de la Bourdonnaye** ordonna alors que le Général de la paroisse de Lannilis nommerait désormais les gouverneurs de Trobéroù aux lieu et place de

M. de Kerbabu et qu'ils devraient lui présenter leurs comptes à sa prochaine visite, faute de quoi la chapelle serait interdite. Les Kerbabu durent s'incliner.

Ils devaient être battus de même dans leur désaccord avec leurs voisins de Kérosven. Ceux-ci obtinrent le 5 juillet 1724 un jugement du Présidial de Quimper condamnant leurs adversaires et les Gouverneurs de Trobéroù à remplir les charges imposées par les fondations de leurs ancêtres et à leur en payer le revenu pendant 29 ans, sinon les héritiers des fondateurs pourraient réclamer les biens gages de la fondation et les mettre à la disposition de l'Evêque de Léon pour oeuvres pies et messes, soit à Lannilis, soit ailleurs. Sur appel de M. de **Bellingant**, ce jugement fut confirmé au Parlement de Rennes le 16 mars 1730.

Y.NICOLAS

(1) L'abbé Ambroise **Diverrès** avait été ordonné prêtre le 26 mars 1735 et avait passé ses deux années de vie sacerdotale à Lannilis.

(2) L'abbé Guillaume **Buarz**, né en 1693, avait reçu comme titre clérical le 16 août 1717 la chapellenie du Meur en l'église de Lannilis. Prêtre le 30 mars 1720, il exerça le ministère à Lannilis jusqu'à sa mort à 51 ans (21 janvier 1745).

(3) L'abbé Jean **Abarnou** appartenait à une famille qui cultiva la ferme de la Grande Roche durant plus de 100 ans. Prêtre à Saint-Pol-de-Léon le 27 mars 1717, il avait obtenu quelques mois plus tard (22 novembre 1717) la chapellenie de Kéringar, vacante par la mort de l'abbé Guillaume **Le Gendre**. Il devait en cette qualité assurer chaque dimanche une messe à la chapelle de Saint-Guénoù à Kéringar (maintenant disparue).